



Comment obtenir une droit de visite etant grand-parents

Par **Andrews janis**, le **21/06/2011** à **01:15**

Bonjour, rnMa fille très jalouse d'une relations que sa cousine (la fille de ma seour defunt) a avec notre famille, ma annonce au jourd'hui quand t' elle est passé recuperai son fils(mon petit fils que j'avait garder ce jour comme beaucoup au par avent) que ci nous acceptons pas a interompe toutes relation avec ma niece et son partenaire je pouvait dire aurevoir pour tous-jours a mon petit-fils. Son discours blessent est encouragé par le papa du petit pour lequel mon marie et moi meme ont peut de sympathé. Le partenaire de ma fille et père de mon petit fils fumes regulairement du cannabis et a de sauts de humeurs très agressive. Ma filles a déclaré etait tapé a plusieurs reprises et mon mari et moi meme avait sommes temoignes des occasions multiples de ses gestes et language violent, meme durant la grossesses de mon petit fils. D'autres personnes dans notre et leurs entourages sont egalement temoignesrnMa question est es ce que ils ont le droit de arreter une relation grand-parents petit enfant. Nous avons pris en charge notre petit fils presque a plein temps lors ce que notre gendre a quitter notre filles quand le petit avait que 3mois, il a décidé de revenir dans sa vie a ses 6mois; nous avons meme enmener avec l' accord de notre filles notre petit fils en vacances deux fois sans ses parents, une fois pour une semaine en Borgogne et une autre fois en Angleterre pour deux semaines. Nous avons le sentiment que notre petit fils qui est adorable est le sujet du chantage. Cela est insupportable pour nous. Nous l'aimons beaucoup est ne comprend en rien l'attitude de notre filles. Nous avons toujours etait present pour elle et a meme logé son copain pendent presque 2ans gratuitement. J'espere que il a une loi qui peut intervenir nous voulons perdre ni notre filles ni notre petit fils par des joulousé non fondée.

Par **cocotte1003**, le **21/06/2011** à **19:59**

Bonjour, pour le moment votre fille fait ce qu'elle veut avec son père. Si vous souhaitez voir le petit, il va falloir saisir le JAF pour démontrer qu'il est dans l'intérêt de votre petit fils de continuer d'avoir des relations avec vous sans que cela n'aggrave gravement les relations familiales. Allez consulter un avocat cela vous aidera à constituer votre dossier, cordialement